New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Mon Doudou Ltd	2010280	Le 25 janvier 2023
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Garderie Mon Doudou - Jeux de Lettres		(506) 227-2722
Adresse		
176 Second Avenue Moncton NB E1C 7Y6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Tina Richard Tardif		Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	31 janv. 2024	
Commentaires : L'administratrice doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente. L'éducatrice est inscrite au cours d'éducation à la petite enfance au CCNB qui commencera janvier 2023.			
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	13 déc. 2022	25 janv. 2023
Commentaires : Tous les dossiers du personnel sont à date. La lacune est maintenant conforme.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	13 déc. 2022	25 janv. 2023
Commentaires : Tous les dossiers du personnel sont à date. La lacune est maintenant conforme. Tous les dossiers du personnel sont à date. La lacune est maintenant conforme..			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	13 déc. 2022	25 janv. 2023
Commentaires : Tous les dossiers du personnel sont à date. La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	28 déc. 2022	25 janv. 2023
Commentaires : Tous les dossiers du personnel sont à date. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Durant l'inspection de suivi, l'inspectrice à observer les enfants manger leurs collations, jouer des jeux intérieurs et se préparer pour aller a l'extérieur. Le ratio est respecté durant l'inspection

original signé par
Tina Richard Tardif — Le 27 janvier 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Eugenie Agbli — Le 27 janvier 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date